

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-108

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/087	A partir de la délibération n°2026/093
04/06/2026	En exercice :	35	35	35
	Présents	29	30	31
	Représentés :	4	4	4
	Votants :	33	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX JUIN, A VINGT HEURES TROIS MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 04 juin 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, M LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Mme DAUNESSE Maëlle ayant donné pouvoir à M LEVENT Jay,
Mme ABED Kadra ayant donné pouvoir à Mme TALLON Aïcha
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. PESSOA Carlos, ayant donné pouvoir à M. CHRISTOPHE Robert

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/086

Mme BOY Delphine

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/093

M. MORISSE Tom

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/108

Subventions de fonctionnement
aux associations sportives pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur Farid SOURIA, Adjoint délégué au Sport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n° 2024/106 du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 approuvant les modifications de la Charte de partenariat entre la Ville et les associations sportives locales ;

VU les délibérations n° 2025/096 à 2025/120 du Conseil Municipal du 02 juillet 2025 approuvant les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives locales ;

VU la délibération n° 2026/009 du Conseil Municipal du 11 février 2026 portant attribution aux associations sportives des acomptes de subventions de fonctionnement pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT les différentes situations de chacune des entités et la volonté de la commune de soutenir les associations dans leur développement et leurs actions vers le public Eaubonnais, ainsi que la concordance des activités des associations en lien avec la charte de partenariat ;

CONSIDÉRANT que les projets proposés par les associations sportives d'Eaubonne s'intègrent parfaitement dans le projet sportif de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions de fonctionnement reçues des associations ainsi que les rapports et documents budgétaires et comptables, ainsi que les rapports d'activités ;

Après avis des Commissions n° 1 *Education, Culture, Vie associative, Évènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Egalité femme/homme et lutte contre les discriminations* du mardi 26 mai 2026 et de la Commission n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* du jeudi 28 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WAGNIER non-inscrits ;

🗳️ **ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** le versement des subventions proposées conformément au tableau ci-dessous :

Associations	Montants Subventions de fonctionnement 2025	Montants subventions de fonctionnement 2026	Soldes subventions de fonctionnement 2026
AS Collège Jules Ferry	740 €	740 €	740 €
AS Collège André Chénier	750 €	750 €	750 €
AS Lycée Louis Armand	650 €	650 €	650 €
Sous-total (A)	2 140 €	2 140 €	2 140 €

Associations sportives conventionnées (B)			
Associations	Montants Subventions de fonctionnement 2025	Montants subventions de fonctionnement 2026	Soldes subventions de fonctionnement 2026
Association Sportive et de Loisirs pour Handicapés Mentaux du Val d'Oise (ASLHM 95)	1 200 €	1 200 €	600 €
Club Gymnique Artistique d'Eaubonne (CGAE)	8 600 €	8 500 €	4 200 €
ECHECS VP	1 209 €	1 757 €	1 153 €
Jeanne d'Arc d'Eaubonne (JAE)	7 965 €	7 226 €	3 244 €
LES PIEDS AGILES	2 500 €	2 998 €	1 748 €
Jeanne d'Arc d'Eaubonne – Natation	8 771 €	10 152 €	5 767 €
Vallée Montmorency Triathlon (VMT)	5 093 €	4 229 €	1 683 €
WOORI TAEKWONDO	3 130 €	4 283 €	2 718 €
CSME AIKIDO BUDO Eaubonne	1 200 €	1 277 €	677 €
CSME ATHLETISME	6 817 €	6 886 €	3 478 €
CSME BADMINTON	5 432 €	6 761 €	4 045 €
EAUBONNE BASKET BALL	5 500 €	6 591 €	3 841 €
CSME CYCLOLOISIRS	1 000 €	1 300 €	800 €
CSME CYCLO ROUTE VTT	2 076 €	1 387 €	349 €
CSME FOOTBALL	13 350 €		
CSME HANDBALL	9 272 €	10 338 €	5 702 €
CSME JUDO	10 000 €	12 309 €	7 309 €
CSME KARATE	9 500 €	8 566 €	3 816 €
CSME PETANQUE	2 516 €	1 633 €	375 €
CSME RANDONNEE P	3 000 €	2 869 €	1 369 €
CSME RETRAITE SPORTIVE	1 500 €	2 101 €	1 351 €
CSME TENNIS	23 660 €	23 739 €	11 909 €
CSME TENNIS DE TABLE	7 000 €	7 838 €	4 338 €
CSME VOLLEY BALL	5 500 €	6 259 €	3 509 €
Cercle des Médaillés Jeunesse et Sports d'Eaubonne (CMJSE)	150 €	150 €	150 €
Sous-total (B)	145 941 €	140 349 €	74 131 €
TOTAL (A+B)	148 081 €	142 489 €	76 271 €

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**

Gaëtan RAOULT

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis**

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : **19/06/2026**
Publiée le : **19/06/2026**
Exécutoire le :

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général

☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ

☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources

☐ Lylia SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260610-DEL2026-108-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2026